

## Bureau du CREFOP du 27 juin 2016

### Hôtel de Région

Les co-présidents Stéphanie Pernod-Beaudon, vice-présidente déléguée à la formation professionnelle et à l'apprentissage représentant le Président du Conseil régional et Guy Levi, secrétaire général aux affaires régionales représentant le Préfet de Région, introduisent les travaux de ce premier bureau préparant l'installation du nouveau CREFOP Auvergne-Rhône-Alpes.

Stéphanie Pernod-Beaudon rappelle que l'année 2016 s'inscrit dans une continuité, celle de l'application des textes de 2013 et 2014, et dans le changement, avec une nouvelle région et une nouvelle mandature pour le conseil régional. Elle évoque notamment plusieurs points d'actualité :

- L'élaboration du SRDEII et le travail collaboratif conduit au plan régional et sur les 12 départements ;
- L'élaboration du CPRDFOP et la méthode de travail à mettre en place sans tarder ;
- La décision de la Région d'ouvrir des places supplémentaires en apprentissage en lien avec les besoins économiques (information sur l'avenant pour la rentrée 2016 et la lettre de cadrage pour la rentrée 2017 qui a été transmise aux membres du bureau) ;
- La fusion des CARIF OREF au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : le futur GIP devra être un outil efficace des politiques portées par la Région et le CREFOP. En accord avec l'Etat un groupe de travail préfigurateur composé de membres des deux bureaux va être réuni très prochainement.

Guy Levi, SGAR, rappelle le rôle essentiel du CREFOP dans l'articulation des politiques de l'emploi, de l'orientation, et de la formation professionnelles, et en particulier le suivi du plan de formations complémentaires pour les demandeurs d'emploi en 2016, référence à la convention signée avec les partenaires sociaux (COPAREF). Sur ce sujet, le CREFOP a un rôle particulier pour :

- L'actualisation des besoins de l'économie en emplois ;
- La saturation de l'offre de formation régionale.

Françoise Moulin Civil, Rectrice de région académique, fait part de son attachement au quadripartisme, à la concertation et à la qualité du travail partenarial sur les compétences partagées en matière de formation, d'apprentissage et d'orientation.

Les organisations représentatives des employeurs et des salariés sont invités à s'exprimer à l'occasion de cette installation sur la nomination des vice-présidents du CREFOP et désignent respectivement Cyril Amprino et Stéphane Bochard.

Cyril Amprino, pour les organisations représentant les employeurs, remercie la Région pour son accueil et tient à remercier la DIRECCTE et les services de la Région d'avoir permis la continuité des liens notamment au sein du secrétariat quadripartite en attendant la réinstallation du CREFOP Auvergne-Rhône-Alpes. Il faut maintenant poursuivre avec détermination et conviction.

Stéphane Bochard, pour les organisations syndicales de salariés, confirme que pendant la période de transition, les partenaires se sont attachés à maintenir des liens entre les acteurs dans le cadre du secrétariat quadripartite. Il réaffirme l'attachement des syndicats au quadripartisme, et souhaite que le CREFOP permette de travailler ensemble pour préparer l'avenir, notamment sur l'offre de formation.

## Ordre du jour

### 1) **Projet de règlement intérieur**

Le texte a été travaillé dans le cadre du secrétariat quadripartite, et sera soumis à l'avis du CREFOP plénier le 29 juin. Plusieurs points sont précisés :

- Le rôle de copilotage et d'animation des coprésidents des commissions doit bien apparaître.
- La problématique de l'évaluation ne fait pas l'objet d'une commission ad-hoc mais doit être abordée dans le cadre des commissions et sera suivie spécifiquement par le bureau. L'attention est appelée sur l'intérêt pour le CREFOP lui-même d'évaluer les travaux réalisés.
- La présence des suppléants est possible mais conformément au règlement en ce qui concerne les prises de parole.
- Le délai de prévenance de 5 jours peut difficilement être augmenté, notamment pour les documents associés à l'ordre du jour, car les contraintes d'agendas sont multiples (ainsi les délibérations du COPAREF du 23/06 ont été adressées le vendredi 24 au secrétariat technique Etat-Région pour diffusion en vue du bureau). Pour les dates du plénier et du bureau, la date prévisionnelle est envoyée dès qu'elle est connue (« save the date »).

Ce projet de règlement intérieur, avec deux modifications sur le co-pilotage des commissions et sur l'évaluation sera proposé au CREFOP plénier le mercredi 29 juin.

### 2) **Listes des formations éligibles au CPF - Présentation par Farida Sefsaf au nom du COPAREF**

Le COPAREF a délibéré sur la fusion et l'actualisation des listes régionales des formations éligibles au CPF. Cf support de présentation. Dans la perspective d'une convention FPSPP/Région, une réunion précisant les formations du PRF complémentairement éligibles au CPF est prévue la semaine prochaine.

Le principe directeur a été d'harmoniser les listes pour éviter les doublons et combler les manques. Les formations inscrites au niveau national ne sont pas reprises au niveau régional. Les formations inscrites relèvent d'une validation paritaire.

Parmi les éléments à relever : nombreuses formations en langues et en numérique, ainsi qu'une forte demande sur le sanitaire et social.

On dénombre 954 identifications pour les demandeurs d'emploi.

A ce jour, la CDC décompte 51 521 CPF salariés, pour 2200 formations réalisées dont 90 % salariés.

### 3) **Affectation des fonds libres du quota de la taxe d'apprentissage – Présentation par Audrey Bourgeois-Hénocque, directrice de l'apprentissage du Conseil régional**

Cf document écrit de présentation.

La Région identifie 14 CFA potentiellement en difficulté et 7 CFA en situation d'observation particulière au regard de leur équilibre financier compte-tenu du résultat de la collecte de la TA et de la prévision de répartition par les OCTA transmise à la Région. Elle indique cependant que les propositions de réaffectations faites par la Région s'appuient sur des données transmises par les OCTA, souvent après le 15/5, qui pourraient n'être pas définitives (cf. écart en 2015 entre les déclarations des OCTA en mai et celles des fonds réellement perçus à partir de juillet par les CFA). La Région préconise en conséquence un certain nombre de réaffectations des fonds libres à des CFA tel qu'indiqué dans la note communiquée.

Farida SEFSAF interroge le Conseil Régional sur les règles de calcul qui ont permis, au regard du montant global de la collecte par OPCA, de fixer le pourcentage qui fait l'objet de la réaffectation souhaitée par le Conseil Régional. Farida SEFSAF demande si ces propositions ont fait l'objet d'une concertation en amont avec les directeurs des OPCA. Farida SEFSAF rappelle les priorités des OPCA : couvrir les besoins des branches qui adhèrent à l'OPCA, soutenir les CFA des Branches structurantes et porteuses d'emplois en Auvergne-Rhône-Alpes. Par ailleurs, Farida SEFSAF rappelle qu'OPCALIA couvre 28 branches, dont le Textile, secteur très actif en Rhône-Alpes et concerné par une réaffectation, et s'interroge sur le risque d'incompréhension de la part de la branche nationale et de sa gouvernance paritaire, laissant pressentir un rejet d'une telle préconisation. Farida SEFSAF rappelle que les décisions d'affectation du solde du quota font l'objet d'une concertation paritaire en Région et que celles-ci sont validées au national. Mme Pernod-Beaudon rappelle que la Région soutient le Textile, notamment dans le cadre du projet PIA PERFECT, et du Contrat d'objectifs emploi-formation.

Dans le contexte de réforme récente et de cette première année de mandature, les règles et critères de répartition de la taxe n'ont pas été arrêtés, mais la Région entend tenir compte dans le dialogue de gestion Région/CFA d'un critère de bonne gestion, notamment en ce qui concerne la collecte de taxe d'apprentissage. Il faudra imaginer comment faire coïncider la préoccupation de la Région de permettre à tous les CFA de qualité de disposer de recettes de fonctionnement suffisantes, via notamment une action de péréquation, et la logique des branches.

Nathalie DELORME souligne que le déficit de collecte d'une année sur l'autre ne peut être le seul critère, la politique de formation de la branche professionnelle prime sur les indicateurs comptables.

Cyril Amprino (CG-PME) indique que la valeur ajoutée du quadripartisme doit conduire à une stratégie partagée du développement de l'apprentissage, qui nécessite une concertation bien en amont. Il est nécessaire de travailler autrement l'année prochaine, avec des données partagées concernant les CFA. Il rappelle le contexte de rapprochement OCTA/OPCA et explique les raisons de dotations encadrées pour les CFA des Compagnons du tour de France/ et pour la SEPR par rapport à 2015.

Elisabeth le Gac (CFDT) regrette le manque de discussion en amont, et demande que les critères de répartition soient déterminés par les partenaires du quadripartisme. Le critère de gestion (situation financière et collecte) ne doit pas occulter les critères d'appréciation d'un CFA comme la qualité de la formation, la réponse aux besoins en lien avec l'évolution des métiers, le développement d'une politique de formation.

Yannick Neuder, VP Région à l'enseignement supérieur, rappelle le contexte de fusion des régions et de changement d'exécutif. Les élus de la Région ont le souhait d'une concertation, tout en notant que les délais réglementaires ne sont pas adaptés pour bien organiser les échanges au niveau régional entre le 15/5 et le 30/6.

Le représentant de la CGT demande que cette concertation nécessaire soit rattachée à la commission compétente du CREFOP sans créer de nouveaux groupes de travail.

#### **4) Avis du CREFOP sur les projets candidats à l'appel à projet Partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi du PIA**

Cf. tableau transmis aux membres du bureau.

La région Auvergne–Rhône–Alpes tient une très bonne place au plan national pour la dynamique de projets, avec de nombreuses candidatures issus du territoire dans le cadre de cet appel à projets national doté de 126 M€ (dénommé PIA2). Le succès général de cet appel à projets a conduit le CGI à le clôturer de manière anticipée le 18 juillet 2016 (au lieu du 28 février 2017).

La procédure décrite dans l'appel à projets prévoit la consultation du CREFOP qui doit se prononcer sur un seul critère : l'inscription du projet dans les dynamiques territoriales. Sur le premier semestre 2016, et en l'attente d'installation du CREFOP sur le nouveau périmètre, le groupe existant dans l'ancien Crefop en Rhône-Alpes a été réactivé à l'initiative de la DIRECCTE comme groupe technique ad-hoc pour auditionner les 9 nouveaux projets candidats et préparer les avis à valider par le bureau du CREFOP.

Le groupe propose au bureau de valider les avis conformément au tableau de synthèse communiqué aux membres du bureau avant la réunion et joint en annexe.

Le CGI s'est déjà prononcé sur 4 projets, il s'agit donc d'une validation de régularisation.

Pour les 5 autres projets, l'avis formel du CREFOP est attendu en vue de l'examen des candidatures en octobre 2016.

Farida Sefsaf demande au CREFOP de rattraper le dossier LSBS, rejeté en juin par le CGI sans que les motifs soient connus à ce jour. Le DIRECCTE indique que ce projet était très soutenu, notamment par lui-même et ses services, et proposera une lettre de demande de réexamen à la signature du Préfet de région.

Le bureau du CREFOP adopte les avis concernant les 9 projets PIA.

#### **Questions diverses**

- 1) Concernant les travaux sur la liste des formations et établissement éligibles au hors quota afin de préparer l'arrêté annuel pris par le Préfet en fin d'année 2016, le bureau du Crefop Rhône-Alpes avait demandé, lors de sa dernière séance du 25/11/2015, qu'un groupe de travail associant les partenaires sociaux se réunisse sous la responsabilité du SGAR ; la chargée de mission du SGAR Mme Hélène Martinez doit organiser cette concertation lors d'une réunion mi-septembre.
- 2) La Région a communiqué aux membres du bureau préalablement à la réunion des documents concernant la préparation de la rentrée 2017 et l'ouverture de places en formation initiale (essentiellement apprentissage) pour la rentrée 2016. Il y a nécessité d'un avenant à la convention annuelle portant sur l'ouverture de 22 sections nouvelles et 6 augmentations de flux. Les délais et le contexte de fusion n'ont pas permis de se concerter en amont.

Mme Pernod-Beaudon indique que pour les DIMA (pré apprentissage 15-16 ans) : actuellement 500 places, il y aura une augmentation d'environ 150 places pour la rentrée en septembre.

Mme Françoise Moulin-Civil rappelle qu'une concertation avec les services de l'Education Nationale doit être assurée quand les ouvertures concernent des établissements publics.

Nathalie Delorme fait référence aux apprentis sans contrat à la rentrée. La Région indique que les CFA les accueilleront et seront soutenus dans cette démarche.

Farida Sefsaf demande que la lettre de cadrage Région-autorités académiques pour la rentrée 2017 en formation initiale soit inscrite à l'ordre du jour de la commission FTLV du CREFOP.

Stéphane Bochard demande aux partenaires de réaffirmer en plénier la stratégie et l'ambition commune des membres du CREFOP.

Béatrice Berthoux, VP Région déléguée aux Lycées, indique qu'il y a matière à la concertation et volonté de la Région de faire vivre celle-ci, seul le calendrier n'a pas permis de travailler en amont.

Stéphanie Pernod-Beaudon souligne que la Région s'est trouvée dans les premiers mois de 2016 dans une situation difficile entre concertation et mise en œuvre des politiques, et a d'abord eu à élaborer un budget. Après cette période de mise en place, le travail en concertation sera assuré.

- 3) La CFDT indique qu'elle ne sera pas représentée au plénier du fait d'un congrès confédéral à cette même date.
- 4) Elisabeth Le Gac et Gabrielle Bussière rappellent que les CTEF permettaient la cohérence des politiques territoriales et demandent la position de la Région sur la territorialisation, en rappelant l'intérêt de faire vivre le quadripartisme au plan local.

Stéphanie Pernod-Beaudon confirme qu'il n'existera plus de CTEF au-delà du 30 juin 2016. Le dispositif sera remplacé par une nouvelle politique territoriale pour l'emploi et la formation de la Région. La délibération sera présentée aux conseillers régionaux dans les prochains jours, et est encore à travailler avec l'Etat.

Ce dispositif mettra en place deux référents techniques dédiés, de la direction formation et de la direction de l'économie, sur chaque département, avec des attributions sectorielles pour l'ensemble de la région.

Elisabeth Le Gac souhaite que dans cette construction l'expression des partenaires sociaux ait sa place, pour permettre de construire une politique quadripartite économie-emploi-formation.

Stéphanie Pernod Beaudon indique que cette nouvelle politique de territorialisation sera concertée après la validation des conseillers régionaux.